

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 04/2024

Objet : **réglementation de la circulation – travaux sur voie ferrée**

Le Maire de la commune de FRESSIES

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant la demande de **l'entreprise S.T.S.M – 12 rue Rousselin – 59580 ANICHE**
- représentée par Monsieur René MARTIN

pour effectuer des « **TRAVAUX SUR LA VOIE FERRÉE** »

Considérant les travaux qui auront lieu **du 11 mars 2024 au 12 avril 2024**

Considérant qu'un alternat de circulation sera mis en place au niveau du PN N° 169

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de
sécurité publique ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

ARTICLE 1

Le **passage à niveau de la SNCF N° 170 sera fermé du 11 mars 2024 au 12 avril 2024.**

ARTICLE 2

La circulation routière et piétonne sera interdite.

ARTICLE 3

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en
permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux ou
de la manifestation par le pétitionnaire chargé du chantier.

ARTICLE 4

Madame le Maire et Monsieur le Commandant de brigade de la Gendarmerie d'IWUY sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché
conformément à la réglementation en vigueur.



Fait le 8 mars 2024

Le Maire,

Marie-Danièle CHEVALIER

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif
de LILLE compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.